



Conseil Municipal du 08 Décembre 2023

Compte rendu

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi huit décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 04 décembre, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	8
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	3
Nombre de conseillers municipaux absents	4

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, LACHAUD Michel, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, , REBEIX Maurice, , STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

LEMAIRE Philippe

BESNARD Violette

ROCHE Jean-Noël

ABSENT(S) :

GODEFROY Stéphane

FAURE Cyril

LOURADOUR Sandra

PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Ouverture anticipée des crédits 2024

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire propose par conséquent l'ouverture anticipée des crédits 2024.

Adopté à l'unanimité

Prix du repas de cantine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, à la suite de la décision du Conseil d'administration du collège, il y a lieu de fixer le prix des repas à la cantine à 3,15€ au lieu de 3,00€ actuellement, et ce à partir du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

Révision du montant des loyers communaux

M. le Maire propose d'augmenter les loyers des appartements communaux selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

La variation applicable au 1^{er} janvier 2024 est de 3,5%

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Mr le Maire expose au conseil municipal les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR.

Après en avoir délibéré, il est décidé de proposer les parcelles B 1739 et B 1747 correspondant au collège comme zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR ainsi définies.

Adopté à l'unanimité

Utilisation de l'argent de la section de Lespinat

Mr le Maire expose les conditions d'utilisation des crédits budgétaires détenus par une section en annexe du budget communal.

Ces conditions étant toutes réalisées, il propose d'utiliser la somme disponible sur la section de Lespinat afin de contribuer au financement de la deuxième tranche de travaux de la voirie VC9 reliant le village de Lespinat à la D92.

Après délibération, le conseil municipal procède au vote.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

I. Ecole

a. Changement du photocopieur

Un nouveau photocopieur couleur a été installé à l'école. Un contrat de location a été signé pour une durée de cinq ans.

b. Acquisition d'un nouveau TBI

A la demande des enseignantes, une étude est lancée afin d'acquérir un nouveau TBI.

Un dossier de demande de subvention sera établi afin d'aider au financement de ce matériel.

II. Terrain de pétanque

L'aménagement des abords du terrain de pétanque est désormais terminé. Des plantes ont été mises en place sur le talus.

III. Site internet communal

Les élus travaillent à la création d'une rubrique « Brèves de Merlines » qui permettrait aux habitants acceptant de communiquer leurs coordonnées de boîte mail, de recevoir les informations du type coupure d'eau, d'électricité, avis de tempête, etc

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 21H45.